

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE
ET COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT

REER et CELI



Simplifions vos finances



LE REER ET LE CELI, LES ALLIÉS DE TOUS VOS PROJETS

REER: Doublement avantageux

Le régime enregistré d'épargne-retraite est un excellent véhicule financier qui vous accompagne toute votre vie. On commence le plus souvent à y cotiser dès son premier emploi et on le conserve jusqu'au moment de le convertir en revenu de retraite. Doublement avantageux, le REER vous procure une économie d'impôt lorsque vous y cotisez, en plus de permettre à vos revenus de placements de fructifier à l'abri de l'impôt.

CELI: Flexibilité avant tout

Le compte d'épargne libre d'impôt constitue une option complémentaire dans une stratégie globale. Vous pouvez commencer à y cotiser dès l'âge de 19 ans et continuer d'y investir toute votre vie. Le CELI vous permet de retirer votre argent pour réaliser vos projets à l'abri de l'impôt et d'épargner ces sommes à nouveau pour des projets futurs. Pratique !

DES OUTILS POUR RÉALISER TOUS VOS PROJETS

Vous hésitez entre le REER et le CELI? Vous vous demandez quel est le meilleur véhicule d'épargne pour mener vos projets à terme? Voici les avantages de ces deux outils indispensables :

EXEMPLES DE PROJETS	AVANTAGES DU REER	AVANTAGES DU CELI
RETRAITE	<ul style="list-style-type: none">• Économie d'impôt dans l'année de la cotisation• Revenus gagnés à l'abri de l'impôt jusqu'au moment du retrait• Taux d'imposition moins élevé sur les retraits effectués du REER lorsque le revenu imposable est plus faible	<ul style="list-style-type: none">• Revenus gagnés à l'abri de l'impôt• Retraits exempts d'impôt• Sommes retirées n'affectent pas les droits aux crédits d'impôt ni aux prestations gouvernementales
ACHAT D'UNE PREMIÈRE MAISON	<ul style="list-style-type: none">• Pour votre mise de fonds, retraits possibles jusqu'à 35 000 \$ de vos REER grâce au régime d'accession à la propriété (RAP)• Retraits exempts d'impôt (remboursement exigé qui peut s'étaler sur 15 ans)	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité de retirer le montant total disponible de votre CELI• Aucune obligation de remboursement• Retraits exempts d'impôt
RETOUR AUX ÉTUDES	<ul style="list-style-type: none">• Retraits possibles du REER jusqu'à 20 000 \$ grâce au régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)• Retraits exempts d'impôt (remboursement exigé qui peut s'étaler sur 10 ans)	<ul style="list-style-type: none">• Retraits utiles pour combler vos besoins financiers pendant vos études ou celles de vos enfants• Aucune obligation de remboursement• Retraits exempts d'impôt
CONGÉ SABBATIQUE OU CONGÉ DE MATERNITÉ	<ul style="list-style-type: none">• Retraits souvent imposés à un faible taux dû à la baisse du revenu imposable	<ul style="list-style-type: none">• Retraits utiles pour combler vos besoins financiers• Aucune obligation de remboursement• Retraits exempts d'impôt
VOYAGE, RÉNOVATIONS, ACHAT D'UNE VOITURE OU FONDS D'URGENCE		<ul style="list-style-type: none">• Possibilité de puiser des sommes dans votre CELI sans devoir payer d'impôt sur les retraits et de déposer ces sommes l'année suivante seulement

DES STRATÉGIES GAGNANTES POUR MAXIMISER VOS AVOIRS

PROFITEZ DE VOS DROITS DE COTISATION INUTILISÉS

Vous n'avez pas versé le montant maximal admissible dans votre REER au cours des dernières années ? Profitez de vos droits de cotisation inutilisés pour augmenter le montant de votre épargne à l'abri de l'impôt. Vous bénéficierez ainsi de réductions d'impôt intéressantes cette année-là.

Si vous ne disposez pas des liquidités nécessaires pour investir, pensez à un prêt REER². Comme l'économie d'impôt réalisée en cotisant au REER compense souvent le coût du prêt, ceci pourrait être une stratégie avantageuse.

Il vous reste des droits de cotisation disponibles dans votre CELI et de l'argent à investir ? Cotisez alors le maximum à votre CELI. Vous aurez moins de revenus de placements à déclarer et bénéficierez d'une réduction d'impôt appréciable au fil des ans.

PROFITEZ DES AVANTAGES DU FRACTIONNEMENT DU REVENU ENTRE CONJOINTS

Si vous prévoyez que votre conjoint (légal ou de fait) aura des revenus inférieurs aux vôtres à la retraite, il pourrait être très avantageux de cotiser au REER en son nom. Vous profiterez d'une déduction fiscale immédiatement et à la retraite, c'est votre conjoint qui verra ses retraits imposés. Voilà une bonne stratégie pour diminuer la facture d'impôt d'un couple à la retraite³.

Pour le CELI, chaque conjoint doit investir dans son propre régime. Toutefois, si votre conjoint n'a pas l'argent nécessaire, vous pouvez lui faire un don. Vous optimiserez ainsi les cotisations au CELI et diminuerez les revenus de placements à déclarer. Une fois à la retraite, les sommes retirées du CELI n'affecteront pas les droits aux crédits d'impôt ni aux prestations gouvernementales fondées sur le revenu, dont la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti.

2. Certaines conditions s'appliquent. L'emploi de sommes empruntées pour faire des placements comporte un plus grand risque que l'achat au moyen de sommes vous appartenant. Vous demeurez responsable du remboursement du capital et du paiement des intérêts même si la valeur du placement baisse.

3. Certaines conditions s'appliquent au moment du retrait. La cotisation versée au REER du conjoint devient la propriété de ce dernier.

PLACEMENTS

TYPES DE PLACEMENTS	REER	CELI	DISPONIBLES EN LIGNE
COMPTE D'ÉPARGNE -CELI		●	●
PLACEMENTS GARANTIS À TAUX FIXE (CPG)	●	●	●
ÉPARGNE À TERME	●	●	●
COMPTE D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ	●	●	●
PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS	●	●	●
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ^{4/5}	●	●	●

PROGRAMME BONIDOLLARS^{MD}



Si vous possédez une carte VISA ou MasterCard avec UNI, il est possible d'utiliser vos BONIDOLLARS^{MD} pour faire votre cotisation REER.

^{MD} BONIDOLLARS, Élégance, Modulo et Odyssée sont des marques déposées de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

4. Des fonds communs de placement sont offerts par l'intermédiaire de Gestion d'actif Credential inc. Des fonds communs de placement, d'autres titres et services de planification financière liés aux valeurs mobilières sont offerts par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Credential, une division de Valeurs mobilières Credential Qtrade inc. Valeurs mobilières Credential est une marque déposée de Patrimoine Aviso inc.

COMMENT FAIRE VOS COTISATIONS REER ET CELI?

En communiquant
avec votre conseiller
1 888 359-1357



En ligne



INVESTIR EN LIGNE AVEC QTRADE INVESTISSEMENT DIRECT, EST-CE POUR MOI?

Qtrade Investissement direct^{MC} permet aux investisseurs autonomes d'acheter et de vendre des placements en ligne pour diversifier leurs stratégies. Ce courtier en ligne propose à ses clients – débutants ou chevronnés – les outils et les services essentiels pour prendre des décisions éclairées. Connu pour ses plateformes d'investissement conviviales et son service à la clientèle sans pareil, Qtrade fait partie des meilleurs courtiers en ligne au Canada.

5. Les services de courtage en ligne sont offerts par l'intermédiaire de Qtrade Investissement direct, une division de Valeurs mobilières Credential Qtrade Inc. Qtrade et Qtrade Investissement direct sont des noms commerciaux et des marques de commerce de Patrimoine Aviso Inc. et de ses filiales.

DEUX RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Ces deux régimes d'épargne vous permettent de faire fructifier vos placements à l'abri de l'impôt. Selon votre situation fiscale, l'un pourrait s'avérer plus avantageux que l'autre. Une combinaison des deux est même possible pour maximiser vos économies. Vous avez cotisé le maximum à votre REER et vous disposez de liquidité ? Le CELI est possiblement votre meilleur atout.

Quelle que soit la stratégie d'investissement envisagée, votre conseiller prendra en compte votre profil d'investisseur, vos valeurs, vos besoins ainsi que vos objectifs à court, moyen et long terme. Bien entendu, il vous demandera aussi le moment prévu de votre retraite... avez-vous déjà indiqué la date à votre calendrier ?

Pour y voir plus clair, voici les principales caractéristiques de ces deux régimes :

REER	CELI
DÉBUT DES COTISATIONS Dès que vous avez un revenu gagné admissible au cours de l'année précédant la cotisation.	DÉBUT DES COTISATIONS 19 ans
MONTANT DE COTISATION ANNUELLE 18 % du revenu gagné de l'année précédente, jusqu'à concurrence de 27 830 \$ (2021) et de 29 210 \$ (2022), moins le facteur d'équivalence de l'année précédente si vous détenez un régime de retraite auprès de votre employeur.	MONTANT DE COTISATION ANNUELLE (maximum par année) 2009 à 2012 : 5 000 \$ 2016 à 2018 : 5 500 \$ 2013 et 2014 : 5 500 \$ 2019 à 2022 : 6 000 \$ 2015 : 10 000 \$
DROITS DE COTISATION DISPONIBLES Correspond à l'accumulation, depuis 1991, de la portion inutilisée de votre montant maximal déductible annuellement.	DROITS DE COTISATION DISPONIBLES Correspond à l'accumulation, depuis 2009, de la portion inutilisée de votre montant maximal permis annuellement.
COTISATION EXCÉDENTAIRE Maximum 2 000 \$ de plus que la cotisation permise.	COTISATION EXCÉDENTAIRE Non permise
QU'ARRIVE-T-IL SI JE DÉPASSE LE MONTANT DE LA COTISATION MAXIMALE ? Vous pourriez devoir payer une pénalité de 1 % du montant en trop pour chaque mois où il est excédentaire.	QU'ARRIVE-T-IL SI JE DÉPASSE LE MONTANT DE LA COTISATION MAXIMALE ? Vous pourriez devoir payer une pénalité de 1 % du montant en trop pour chaque mois où il est excédentaire.
COTISATION DÉDUCTIBLE DU REVENU IMPOSABLE Oui	COTISATION DÉDUCTIBLE DU REVENU IMPOSABLE Non
DATE LIMITE DE COTISATION Pour une année fiscale, dès le 1 ^{er} janvier et jusqu'aux 60 premiers jours de l'année suivante.	DATE LIMITE DE COTISATION Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.
REVENUS DE PLACEMENTS Non imposables	REVENUS DE PLACEMENTS Non imposables
RETRAITS Imposables	RETRAITS Non imposables
FIN DU RÉGIME Le premier des événements suivants : le 31 décembre de l'année de votre 71 ^e anniversaire ou à votre décès.	FIN DU RÉGIME À votre décès

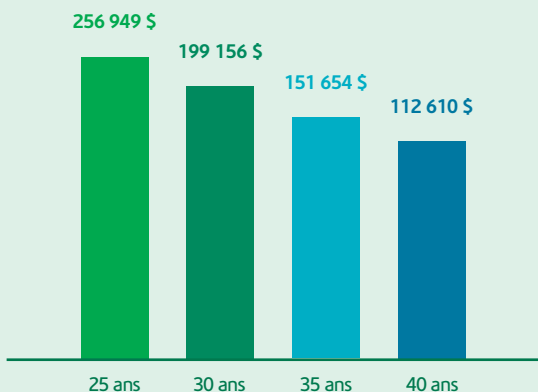
COTISEZ TÔT

En matière de REER et de CELI, plus on commence à épargner tôt, plus nos placements fructifient.

Pour y arriver, misez sur l'épargne par versements périodiques. Vous n'avez qu'à déterminer le montant à investir dans votre REER ou votre CELI et la fréquence des versements : chaque semaine, toutes les deux semaines ou chaque mois. Débutez sans tarder – c'est dans votre intérêt!

RÉSULTAT À 65 ANS D'UNE
COTISATION DE 50 \$ PAR SEMAINE
DÈS L'ÂGE DE ¹ :

Un écart de plus
de 145 000 \$ si
vous ne débutez
qu'à 40 ans



PROTÉGEZ VOTRE ÉPARGNE

Des imprévus, comme un accident ou une maladie, vous obligent parfois à retirer une partie de votre REER ou CELI pour subvenir à vos besoins financiers.

Des protections d'assurance vie, invalidité et santé peuvent vous aider à protéger votre capacité d'épargner pour la retraite. N'hésitez pas à réévaluer vos besoins en assurance de façon régulière.

1. Exemple de calcul basé sur un taux de 4 % composé annuellement et basé sur un portefeuille équilibré.

Pour en savoir plus

uni.ca/reerceli

1 888 359-1357